

délégués - en exercice ...	85
- présents	45
Pouvoirs	9
Total votants	54

Affaire n°048/04-2021

TAUX TEOM 2021

NOTA :

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 09/04/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 1er AVRIL 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le jeudi 1^{er} avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 26 mars 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):
Eric CANTAREL, Jean-Paul BONVOISIN, Louis Marie SAOUT, Patricia CHAUVVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Jean-Pierre MEUDEC, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Olivia LESEIGNEUR, Gilles GROSLEVIN, Jacqueline MOERMAN, titulaires et Annick FOURNIER, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):
Yannick PONCE, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré):
Denis THOUVENOT, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Bernard BLONDIN, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Patrick VORDONIS, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):
Géraldine MIRAT, David VICENTE, Sylvain CALDONNAZO, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude MERAKCHI, Etienne LEROY, Hugues MARCELOT, François MORATILLE, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUIS DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, titulaires et Josiane TROTTIER suppléants.

Pouvoirs :

- De Mme Dutriaux à M. Saout (CCBRC),
- De Mme Semonsu à Mme Olivia Leseigneur (CCBRC)
- De M. Eric Piot à Mme Olivia Leseigneur (CCBRC)
- De Mme Couderc à M. Ponce, (CAMVS))
- De M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- De M. Legrand à Mme Mirat (CCVB)
- de M. Herry à M. Caldonazzo (CCVB)
- De M. Bapelle à M. Merakchi (CCVB)
- De M. Pouillot à M. Rodriguez (CCVB).

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Bruno Remond, Xavier Mauborgne, Cédric Leseine, Patrica Casier, Olivier Devaux (excusé), Philippe Laporte (excusé), Thomas Berthon, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler, Erwan Dufaj, Francis Gisselmann (excusé), Jean-Rémi Bertrand.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez (excusé), Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) : André Lefrançois.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Analia Haller (excusé), Armando Oursel, Pierre Vasseur (excusé)

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Salmon (excusé), Jean-Marie Chavance (excusé).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, Stéphane Robert, Jean-Claude Cocquelet (excusé), Nathalie Robaeys, Michèle Benech, Arnaud Fabre (excusé), Laurence Barbaux, Jean-Claude Delavaux.

048. TAUX TEOM 2021 – VOTE

Lors du Débat d'Orientation Budgétaire il a été confirmé l'engagement de la tendance baissière des taux.

Sur proposition du Président, après vote à main levée,

*Le Comité Syndical **VOTE** les taux de TEOM 2021 suivants :*

- **Périmètre 1 : 10,90% (au lieu de 11,00 % en 2020)**
- **Périmètre 2 : 10,30% (au lieu de 10,35% en 2020)**
- **Périmètre 3 : 9,45 % (au lieu de 9,51% en 2020)**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 2 avril 2021.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.